

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2123

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association
Change de chaîne pour le développement de l'intermodalité en gare de Vaise

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Hémon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2123**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Change de chaîne pour le développement de l'intermodalité en gare de Vaise**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Change de chaîne est un atelier de réparation vélo participatif, ouvert à tous. Sa principale mission est de fournir un lieu, des conseils et du matériel pour que chaque personne puisse réparer ou améliorer soi-même son vélo, au mieux et au meilleur prix.

I - Objectifs

Par délibération du Conseil n° 2009-0895 du 28 septembre 2009, la Communauté urbaine a approuvé le plan modes doux 2009-2020, regroupant l'ensemble des déplacements non motorisés tels que la marche et le vélo.

Par délibération du Conseil n° 2016-1148 du 2 mai 2016, la Métropole s'est engagée à poursuivre sa politique de soutien au développement de la marche et du vélo par la mise en place d'un plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020. Pour atteindre les objectifs poursuivis de développement de la pratique du vélo, ce plan prévoit notamment le soutien aux ateliers de réparation vélo ainsi que la mise en place de "vélo-station".

Par délibération du Conseil n° 2017-1738 du 6 mars 2017, la Métropole a émis un avis favorable au projet de révision du plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise (PDU) arrêté par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). Celui-ci encourage les actions de facilitation et d'encouragement à la pratique du vélo et de la marche, notamment par le renforcement des services vélos.

II - Promotion du vélo et installation dans le pôle d'échanges multimodal de Vaise

Au sein de l'association Change de chaîne, les adhérents réparent eux-mêmes leur vélo, encadrés par un salarié ou par des bénévoles. Cette situation favorise l'échange et la coopération. La transmission de connaissances permet à chacun de devenir autonome puis de partager à son tour, valorisant ainsi l'entraide. L'activité de l'association se base également sur la revalorisation des vélos abandonnés (certains de ces vélos étant issus des donneries de la Métropole) et la récupération des pièces détachées, permettant de donner une nouvelle vie à ces vélos en donnant la possibilité à une personne d'accéder à ce moyen de déplacement en bénéficiant d'un équipement fiable et à faible coût.

En facilitant l'acquisition, l'entretien et la réparation d'un vélo, l'association Change de chaîne, ainsi que les 6 autres ateliers "d'autoréparation vélo" du territoire de la Métropole, participent activement à la promotion de l'usage du vélo en ville. Leur travail vient en complémentarité de l'ensemble des actions qui permettent à la Métropole d'avoir, chaque année, une augmentation de plus 15 % en moyenne du trafic cycliste, comme par exemple les 730 kilomètres d'aménagements cyclables ou les 2 000 places de stationnement vélos en parcs-relais, etc.

L'association Change de chaîne ne bénéficiait pas de locaux fonctionnels pour accueillir ses adhérents dans le quartier de Vaise. Ainsi, le 7 novembre 2016, l'association a signé avec le SYTRAL une convention d'occupation d'un local à aménager dans le parc relais de la gare de Vaise. Les premiers travaux de transformation de ce local brut en un lieu d'accueil du public ont été entrepris fin 2016 et début 2017.

L'installation de l'association Change de chaîne au sein du pôle d'échanges multimodal de Vaise permet également d'initier la démarche de mise en place de "Vélo station" au sein des gares, souhaitée par la Métropole afin de renforcer l'intermodalité et la complémentarité des déplacements vélos et transports en commun. Cet atelier de "réparation vélo participatif" est en effet adossé au parking vélo sécurité de la gare de Vaise.

III - Subvention de la Métropole de Lyon

Après instruction de la demande formulée par l'association, le soutien de la Métropole à l'association Change de chaîne pour l'année 2017 se traduira par le versement d'une subvention de fonctionnement permettant d'accompagner leur installation dans le pôle d'échanges multimodal de Vaise. Cette subvention sera utilisée pour des dépenses concernant :

- l'amélioration de l'équipement du local afin de garantir un meilleur accueil et une meilleure image du service (installation électrique, sanitaires, stockages clairs et accessibles, ergonomie, etc.),
- un accroissement de l'outillage spécifique vélo, afin de permettre aux adhérents de travailler avec des outils fonctionnels et en bon état.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 5 000 € au profit de l'association Change de chaîne ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de l'association Change de chaîne dans le cadre de son installation et du développement de l'intermodalité, dans le pôle d'échanges multimodal de Vaise en 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Change de chaîne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 847 – opération n° 0P09O5349.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.